



**Commission
scolaire
de Montréal**

PROLONGATION D'APPEL À CANDIDATURES COMMISSAIRES SCOLAIRES COOPTÉS À LA CSDM ERRATUM : Modification des exigences particulières

Conformément à l'article 143 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) administre la commission scolaire. Depuis le 2 novembre 2014, cette même loi, adoptée par le gouvernement du Québec, prévoit l'ajout de commissaires cooptés au Conseil des commissaires. De ce fait, la CSDM est à la recherche de candidatures pour pourvoir deux postes de commissaires cooptés présentement vacants.

Avec ses 200 établissements et plus de 114 000 élèves, la CSDM est le plus grand réseau d'écoles publiques au Québec.

Mandat :

- Membre du Conseil des commissaires de la CSDM (environ 13 séances par année, le mercredi après-midi et en soirée)
- Membre du comité exécutif (un des deux commissaires cooptés – environ 22 séances par année, le mardi après-midi)
- Membres de comités institutionnels et de comités de travail
- Environ 20 heures par mois et 20 heures additionnelles par mois, pour le commissaire au comité exécutif

Qualification :

- Détenir une formation universitaire pertinente est un atout

Expérience requise :

- Soit avoir développé une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants : économie et finance, secteur communautaire, municipal ou culturel
- Soit avoir siégé à des conseils d'administration d'organismes publics ou privés

Exigences particulières :

- Ne pas être salarié de la Commission scolaire de Montréal
- Vouloir s'investir dans le milieu de l'éducation publique à Montréal
- Ne devra pas agir dans d'autres dossiers pour la CSDM ou représenter toute personne dans le cadre de démarches les opposant au milieu scolaire

Salaire de base : 13 919 \$

Membre du comité exécutif : ajout de 14 927 \$

Dépôt des candidatures :

Les personnes intéressées devront, **avant 16 h le 3 décembre 2018**, faire parvenir leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre de motivation expliquant leur expérience et les raisons pour lesquelles elles souhaitent se joindre au Conseil des commissaires à l'adresse suivante :

Commission scolaire de Montréal, Secrétariat général
3737, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 3B3
ou par courriel au secg@csdm.qc.ca.

Pour toute information supplémentaire, prière de vous adresser au secrétariat général au : 514-596-6012.

La Commission scolaire de Montréal applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les personnes handicapées, les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les Autochtones à présenter leur candidature.

La Commission scolaire de Montréal s'engage à respecter la confidentialité des dossiers qui lui seront transmis. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue. Merci à tous les candidats.